

### Sommaire

*A quel petit jeu dangereux la Direction d'Adoma joue-t-elle ? P.1*

*La négociation annuelle sur les salaires s'enlise P.2*

*Elections dans les TPE P.3*

*Face à eux, restons debout P.4*

### **Contact**

[www.sudlogementsocial.org](http://www.sudlogementsocial.org)  
[sudinfos1@gmail.com](mailto:sudinfos1@gmail.com)  
Facebook : Sud Logement Social

**Délégué syndical central**  
Laurent Trau - 06 08 17 64 36

### En région

**IDF**  
Lassana Diabira – 06 67 00 05 96  
Joseph Li Yung Hsiang – 06 59 68 51 30

**Nord-Est**  
Hassiba Yamoun - 06 06 77 03 79

**Ouest**  
Stéphane Dersoir – 06 14 97 82 57

**R-A**  
Louise Montus Goma – 06 60 17 27 65

**Méditerranée**  
Haïet Bounaouar – 04 90 06 10 77

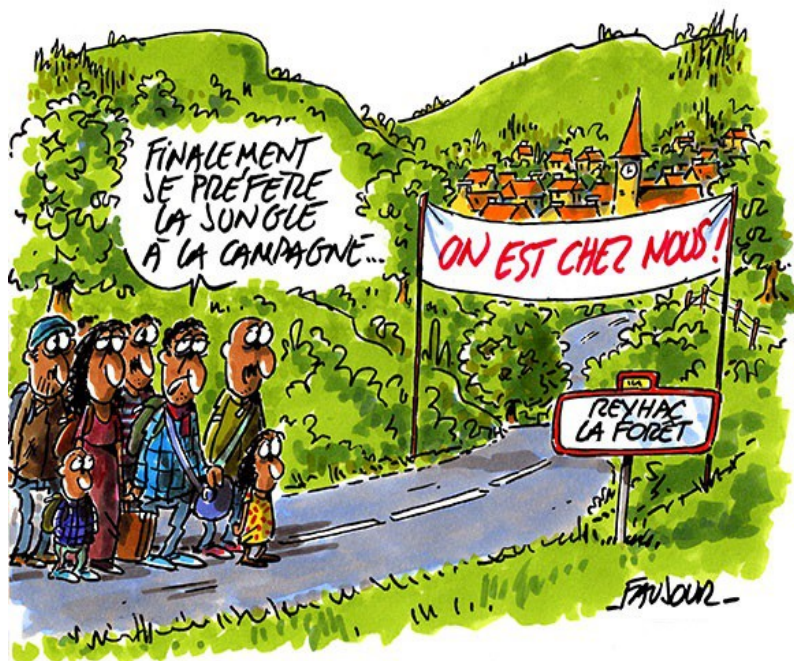
## **A quel petit jeu dangereux la Direction d'Adoma joue-t-elle ?**

Partout, les "CAO" pour démanteler la jungle de Calais se multiplient. Les places en CADA augmentent ou de nouveaux CADA sont créés.

Souvent malheureusement, ces arrivées de migrants et demandeurs d'asile sont accompagnées de polémiques, de réprobation suscitées par des peurs illégitimes, des amalgames lamentables. On pourrait donc supposer qu'Adoma, qui est en charge d'une grande partie de ces centres, apporte une attention particulière aux conditions d'accueil de ces personnes, pour que tout se fasse le plus sereinement possible, coupant ainsi l'herbe sous le pied des adversaires de l'hospitalité et de la solidarité.

Or, il n'en est rien. Non seulement, la grande majeure partie du temps, Adoma ne donne pas les moyens aux équipes de faire ces accueils dans de bonnes conditions mais pire, Adoma semble volontairement saboter les lieux où cela se passe bien depuis longtemps...

### LA GALÈRE DES MIGRANTS



La plupart de ces CAO sont ouverts dans l'urgence, sans moyens, sans que les recrutements aient été faits, à effectifs constants en "mutualisant les moyens" (bref, en comptant sur les salariés à proximité pour augmenter encore leur charge de travail).

Et dans les lieux déjà existants, Adoma, au moindre départ de salarié, en profite pour "réduire la masse salariale" (comprendre "tant pis pour ceux qui restent, ils ont qu'à passer à 35h, c'est pas notre problème").

Le CADA de Monclar est à ce titre un exemple emblématique: un des plus anciens CADA d'Adoma, en milieu rural, qui a déjà vu sa capacité augmenter de 22 places au cours des dernières années, alors qu'un poste et demi était supprimé. Pour autant, jusque là, ce CADA pouvait être vu comme un exemple de réussite d'intégration dans son environnement: très bonnes relations avec les institutions locales (mairie, écoles, commerces, associations), il a permis de sauver des classes, de faire vivre un peu plus les petits commerces, et au final, il n'a pratiquement aucun détracteur et est complètement accepté par les habitants voisins.

Et là, au départ d'une intervenante sociale, on apprend que ce poste va être supprimé. Pourquoi ? Aucune raison valable n'est avancée. Le budget est à l'équilibre, le prix de journée très raisonnable, la DDCS n'a jamais donné de

directive dans ce sens.

Quelles conséquences ? Il y a fort à parier que l'équipe restante va se retrouver submergée sous la masse de travail, que les salariés ne pourront plus assurer aussi bien le lien avec les partenaires, ne pourront plus prendre le temps de faire la médiation avec les locaux, bref, que la situation va se dégrader.

SUD, en temps qu'organisation syndicale, s'inquiète donc pour les risques psycho-sociaux que ce départ va engendrer et pour la santé des salariés restants.

SUD déplore aussi la disparition d'un emploi dans une zone économiquement sinistrée. Et SUD, en tant qu'organisation citoyenne, se demande surtout pourquoi la Direction met ainsi en péril des équilibres fragiles, dans des lieux où il est difficile de faire accepter ce public...Qu'est-ce que la Direction cherche ? A multiplier les incidents, qui attiseront les haines ? Pourquoi ne pas donner aux salariés les moyens de remplir leurs missions alors que financièrement, cela est tout à fait possible ?

Pourquoi ces économies injustifiées, dont pâtiront salariés et résidents ?

Quel est ce petit jeu dangereux, qui consiste à donner encore plus de raisons aux populations locales de s'inquiéter, en ne leur garantissant pas les bonnes conditions d'accueil des résidents ?

## La négociation annuelle sur les salaires s'enlise

Suite au rejet par la direction d'envisager une augmentation générale des salaires, l'ensemble des organisations syndicales avait quitté la table des négociations lors de la séance du 06 octobre 2016. Dans un courrier intersyndical du 10 octobre, nous avons fait part au directeur général que nous étions prêts à revenir au plus tôt à la table des négociations pour conclure un accord qui réponde à nos revendications :

- **Augmentation de 100 € pour tous les salarié(e)s**
- **Revalorisation de la Prime d'ancienneté pour tous les salarié(e)s**
- **Maintien du salaire à 100 % et non 90 % par la prévoyance**

Après un silence de deux semaines, la direction a enfin répondu en donnant rendez-vous à la séance prévue le lendemain 26 octobre pour discuter des propositions.

Lors de la séance de négociation du 26/10/2016, la direction a fait les propositions suivantes :

- Versement de la PAO en janvier 2017 :
  - Cadre : passage de 4 % à 4.25% de la masse salariale
  - Non-cadres : passage de 3,8% à 4,25% de la masse salariale
- Augmentation individuelle de salaire : 0.5% de la masse salariale à partir du 01/01/2017 (au lieu de juillet)
- Attribution d'un jour de repos supplémentaire au titre de 2017

En somme, peu de nouveauté par rapport aux précédentes propositions. **Et toujours un refus d'accorder des augmentations générales à l'ensemble des salarié-es !**

Concernant le régime de prévoyance, face à notre demande de maintenir le salaire à 100%, la direction a menacé de dénoncer l'ensemble de l'accord sur les statuts.

Suite au rejet par la direction de l'ensemble de nos revendications unitaires, l'ensemble des organisations syndicales (CFDT, CGT, SUD, UNSA) a une nouvelle fois claqué la porte des négociations.

Dernière séance de négociation prévue le 23 novembre.

Les salarié-es des « TPE/TPA » nous les croisons tous les jours : ce sont les salarié-es de la boulangerie ou de la supérette du coin, les gardien-nes d'immeuble, les assistant-es maternel-les, des livreurs, des employé-es de la restauration, du commerce ou du bâtiment, des chauffagistes, etc.

Ces salarié-es voteront du 28 novembre au 12 décembre 2016 pour choisir le syndicat qui les représente le mieux. Dans chaque région, 10 représentant-es syndicaux issus eux-aussi de TPE seront élu-es.

Ces élections permettront aussi de renouveler nos conseiller-es prud'hommes !  
Alors faites voter Solidaires autour de vous !



**SALARIÉ-ES DE TRÈS PETITES ENTREPRISES,  
TRÈS PETITES ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS  
DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016**

**#VOTONSOLIDAIRES !**

## Face à eux, restons debout

Des centaines de personnes mobilisées lors du mouvement contre la loi travail, de simples manifestant-es, des lycéen-es ont été condamnées à des peines, avec parfois des dommages et intérêts, sans commune mesure avec les actes reprochés : à Amiens, plusieurs manifestants ont été condamnés à plus de 80.000 euros de dommages et intérêts pour quelques pneus brûlés. Et ils ou elles sont encore nombreux/euses à attendre leur procès, comme Loïc de Jolie même, comme les dockers du Havre, comme de nombreuses et nombreux cheminots. La répression s'abat aussi contre celles et ceux qui mènent des actions de solidarité avec les migrant-es. Elle s'abat contre toutes celles et ceux qui refusent cette société et veulent un monde plus juste.

Les attaques contre les libertés syndicales se multiplient, elles sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus violentes. **Beaucoup de militant-es sont poursuivi-es comme des criminel-les pour avoir dénoncé, combattu, refusé de baisser la tête ou pour tout simplement avoir manifesté.** La répression anti syndicale, plus forte que jamais, remet en cause la liberté d'adhérer au syndicat de son choix, le droit de manifester, le droit de grève, elle s'attaque au syndicalisme de luttes, au syndicalisme indépendant, celui qui donne une place centrale à l'expression des salarié-es et à la construction de rapport de force.

**Le gouvernement et le patronat ne supportent plus ceux/celles qui défendent leur emploi, ceux/celles qui résistent au capitalisme et qui luttent pour un monde meilleur, et ils ont à leur service une justice de classe.** Ils ne supportent plus que nous puissions organiser des luttes, construire des syndicats. Ils veulent enfermer l'activité syndicale dans des salons, dans un cadre institutionnel de discussion et d'accompagnement des réformes. Ils ne tolèrent ni les désaccords ni la colère sociale.

Pourtant, c'est la justice qui devrait avoir le courage d'expédier en prison les nombreux patrons délinquants... les délinquants aux chemises impeccablement repassées qui broient nos corps dans les usines, dans les entreprises, dans les chantiers, les commerces, qui laisse ici une salariée faire un AVC sans réagir, ou qui

conduisent, par leurs méthodes, de nombreux-euses travailleurs et travailleuses au suicide. Comment expliquer que tant de procédures pénales engagées à l'encontre de ces patrons soient classées sans suite ? L'amiante, 100 000 morts, aucun procès, aucun coupable.

**Syndicalistes de luttes, nous sommes solidaires des camarades poursuivi-es et trainé-es devant les tribunaux pour avoir voulu résister et défendre les droits des salarié-es.** Nous sommes solidaires, quelles que soient leurs étiquettes syndicales, quels que soient leurs pays, quelles que soient leurs entreprises car nous sommes du même côté de la lutte.

Nous sommes solidaires car nous sommes les témoins directs de la violence des charges patronales contre les organisations syndicales, contre nos militantes et militants, dans les entreprises en lutte, bien souvent pour défendre leur emploi contre des multinationales ou des groupes qui n'ont cure des milliers d'emplois supprimés.

Nous devons rester ensemble, uni-es et debout pour refuser l'inacceptable, défendre nos droits pieds à pied, ne rien lâcher. Nous devons exiger le respect des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites judiciaires pour les camarades incriminé-es injustement et une loi d'amnistie pour celles et ceux déjà condamnés-es.

Toutes et tous, les camarades doivent pouvoir se battre ensemble, il est des causes pour lesquelles



tous ceux qui s'opposent doivent pouvoir dire : seul le nombre fera notre force, c'est sur nous et sur nous seul qu'il faut compter pour nous unir et combattre !

**En face, la lutte des classes, eux, ils ne l'ont jamais abandonné.** Ils peuvent bien pendant des mois faire semblant de s'opposer, sur le fond ils ont le même projet, ils défendent les mêmes intérêts. Nous, à chaque fois que nous nous divisons, à chaque fois que nous refusons l'unité de celles et ceux qui luttent, nous laissons nos droits reculer, nous abandonnons notre classe.

John Steinbeck dans "Les Raisins de la colère" écrivait « La répression n'a pour effet que

d'affermir la volonté de lutte de ceux contre qui elle s'exerce et de cimenter leur solidarité ».

Alors, comme le 14 septembre à Chambéry pour l'inspectrice du travail Laura Pfeiffer, comme à Bobigny pour les 16 salarié-es d'Air France le 27 septembre, comme le 15 octobre à Amiens pour les 8 de Goodyear, à chaque procès soyons plus nombreux-euses, plus fort-es, plus déterminé-es, plus unitaires et plus solidaires.

**Ne faisons pas que résister, luttons, le jour, la nuit, soyons debouts !**



**SYNDIQUÉ.E.S,  
ON EST PLUS FORT.E.S**

